

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## YETI LUBE

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002

Page 1 de 10

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

YETI LUBE

#### **Autres désignations commerciales**

Référence article :

550-0000

550-0001

550-0001M

550-0006

550-0018

550-0250

550-6018

555-0000

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### **Utilisation de la substance/du mélange**

Isolation plâtre contre cire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	YETI Dentalprodukte GmbH	
Rue:	Industriestrasse 3	
Lieu:	D-78234 Engen	
Téléphone:	+49 7733-9410-0	Téléfax: +49 7733-9410-22
Service responsable:	sdb@yeti-dental.com	
	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:	
	sds@gbk-ingelheim.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 7733-9410-0 (Mo-Do 8:00 - 16:30, Fr 8:00 - 15:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hexane ramifié et droit

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



##### **Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## YETI LUBE

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002

Page 2 de 10

### Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/contenant selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

### Conseils supplémentaires

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Préparation à base de: Glycerol.

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
139-88-8	Hexane ramifié et droit			10 - < 25 %
	205-380-3			
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H312 H302 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas d'irritations, consulter un médecin.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires ou en cas de difficultés respiratoires. Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

#### Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## YETI LUBE

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002

Page 3 de 10

### **Après contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire boire de neutralisant.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune mesure particulière.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel. Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Laver avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas laisser ouverts les fûts/récipients. Observer les règles générales de l'hygiène. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Vapeurs plus denses que l'air Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Prévoir une cuve de sol sans écoulement. Empêcher les infiltrations dans le sol. Stocker dans l'emballage d'origine

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## YETI LUBE

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002

Page 4 de 10

### Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Ne pas entreposer ensemble avec les substances suivantes : Médicament, Matériaux qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau, Peroxydes organiques.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation dans le domaine des techniques dentaires pour l'isolation du plâtre contre la cire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

#### Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

#### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) > 240 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### Protection respiratoire

Non demandé.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Suivant la désignation du produit
Odeur:	Caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):

Testé selon la méthode  
9,5 DIN 19268

#### Modification d'état

Point de fusion:

Non déterminé

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## YETI LUBE

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002

Page 5 de 10

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	Non déterminé
Point de ramollissement:	Non déterminé
Point d'écoulement:	Non déterminé
Point d'éclair:	160 °C ISO 1523
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

### Inflammabilité

solide:	Non déterminé
gaz:	Non déterminé

### Dangers d'explosion

Produit non explosif. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Limite inférieure d'explosivité:	0,9 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	11,6 vol. %
Température d'inflammation:	400 °C

### Température d'auto-inflammabilité

solide:	Non déterminé
gaz:	Non déterminé

Température de décomposition: Non déterminé

### Propriétés comburantes

Non déterminé

Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,12 g/cm <sup>3</sup> ISO 2811-1
Densité apparente:	Non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Complètement miscible

### Solubilité dans d'autres solvants

Non déterminé

Coefficient de partage:	Non déterminé
Viscosité dynamique:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	20 s 6 DIN 53211/4
Densité de vapeur:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	Non déterminé
Teneur en solvant:	0%

### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	16,5%
--------------------------	-------

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## YETI LUBE

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002

Page 6 de 10

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

### **10.2. Stabilité chimique**

Chimiquement stable (pas de décomposition).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Inconnus.

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter les températures dépassant 35 °C. Protéger contre la radiation solaire direct.

### **10.5. Matières incompatibles**

Inconnus.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit:

ATEmix/orale: > 2000 mg/kg (valeur calculée)

ATEmix/cutanée: > 4500 mg/kg (valeur calculée)

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
139-88-8	Hexane ramifié et droit				
	par voie orale	ATE mg/kg	500		
	dermique	ATE mg/kg	1100		

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Information supplémentaire**

L'ingestion de la solution aqueuse provoque des brûlures digestives.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## YETI LUBE

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002

Page 7 de 10

Donnée non disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Élimination**

Éliminer ce produit et son récipient comme déchets dangereux. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Contacter le fabricant ou l'entreprise de traitement des déchets en ce qui concerne le numéro de code de déchet.

#### **Code d'élimination des déchets - Produit**

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

#### **L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre (ADR/RID)**

#### **14.1. Numéro ONU:**

UN 1760

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hexane ramifié et droit)

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

#### **14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C9

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

### **Transport fluvial (ADN)**

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006




## YETI LUBE


Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002


Page 8 de 10

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hexane ramifié et droit)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1

### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Sodium tetradecyl sulfate)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-A, S-B

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Sodium tetradecyl sulfate)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## YETI LUBE

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002

Page 9 de 10

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 0 %  
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Update 2018

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale (IATA: L'Association internationale du transport aérien)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)  
N ° CAS: Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques)  
LC50: Lethal concentration, 50% (Concentration létale, 50%)  
LD50: Lethal dose, 50% (dose létale, 50%)

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



### YETI LUBE

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0002

Page 10 de 10

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*